



Valorisation des patrimoines bâti et naturel > Gestion différenciée des espaces verts

« La ville jardin »

Grande-Synthe (Nord)



Zones naturelles en périphérie de la ville : la gestion consiste en un fauchage une à deux fois par an avec enlèvement des herbes coupées.

Ville verte et fleurie, Grande-Synthe fait figure de pionnière, pour la mise en place pour ses espaces verts de la gestion différenciée aux côtés de villes telles que Genève, Rennes, Nantes. La commune s'est dotée d'un plan de gestion global, concernant l'ensemble de son patrimoine vert. Elle a créé des espaces de nature et de pédagogie, réfléchi à la mise en place d'un fleurissement alternatif en diversifiant les plantations d'espèces horticoles, champêtres et naturelles, d'une gestion de ses déchets. L'application des principes d'économie des ressources en eau, en énergie et en temps de travail a été généralisée. L'utilisation des produits phytosanitaires a été raisonnée et peu à peu remplacée par l'implantation de paillage et de plantes couvre-sol. Des réseaux

verts ont été créés par la plantation de haies reliant les espaces entre eux. Progressivement, la gestion différenciée permet d'intégrer la nature en ville en favorisant la biodiversité.

Date de lancement du projet : 1973.

Porteur du projet : Commune de Grande-Synthe.

Population : 23 560.

Contexte :

Grande-Synthe, située à l'ouest de Dunkerque, s'est développée dans les années soixante grâce à l'implantation de la sidérurgie au nord de son territoire. Afin d'accompagner cette mutation, les élus ont eu très vite la volonté de créer une ceinture verte sur la commune et un poumon vert entre la zone industrielle et les habitations. De nouvelles méthodes de gestion des espaces verts ont été mises en place afin d'intégrer la nature en ville.

Partenaire du projet : Communauté urbaine de Dunkerque.

Dates clés :

- 1973 : Date de création du service. Depuis 1973 : Approche nature mise en œuvre.
- 1990 : Création d'un verger conduit en lutte raisonnée où aucun traitement phytosanitaire n'est appliqué (verger du Puythouck). C'est le point de départ de la gestion différenciée qui ne portera ce nom qu'à partir de 1993.
- 1994 : Déplacement d'élus et techniciens au colloque de Strasbourg, premier colloque européen de la gestion différenciée.
- 1995 : Mise en place d'un plan de gestion des espaces boisés : coupe sélective dans les peupleraies favorisant la régénération naturelle d'essences plus nobles (érables, aulnes, frênes) ; boisements non débroussaillés pour obtenir une strate arbustive ; bois mort laissé sur pied.
- 1996 : Remplacement de la tonte par une fauche tardive annuelle sur 1/3 de la surface des buttes du Puythouck.
- 1997 : Création de 7 postes dans le service espaces verts (écoguides, animateurs, gestionnaire, concepteur).
- 1997 : Mise en place de parcelles d'expérimentation (du gazon à la prairie) et de parcelles test en ville ; diversification des zones humides ; berges non tondues ; saules taillés en têtards ;



Le développement durable, c'est possible !

inventaires floristiques ; premiers regards sur l'entomologie.

- 1998 : Déplacements d'élus, de techniciens et d'habitants au Parc Citroën à Paris. Le but est de favoriser la réflexion sur l'ensemble des aménagements, et sur le jardin en mouvement. Lancement d'un inventaire ornithologique dans les boisements de la ville.
- 2001 : Accueil de la première journée de rencontre et d'échanges de « la mission gestion différenciée en Région Nord-pas-de-Calais ».
- 2002 : Participation à toutes les journées de rencontre et d'échanges et expression d'un intérêt renouvelé pour ce type d'initiative.
- 2003 : Diffusion du Guide de la gestion différenciée de Grande-Synthe.



Les pentes des berges ont été adoucies et des plantations ont été effectuées.

Objectifs :

- Pratiquer dans toutes les démarches de création et d'entretien d'espaces verts une gestion plus respectueuse de l'environnement.
- Augmenter les richesses et les potentiels naturels de la commune.
- Améliorer la qualité de vie des habitants.

Points forts :

- Forte volonté politique.
- Motivation des agents pour mettre en place de nouvelles méthodes de gestion.
- Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts accompagnée de nombreuses campagnes de communication à destination des habitants.

Principes :

Gestion des espaces

- Espaces verts gérés selon 3 méthodes :
 - * gestion horticole : fleurissement de la ville, jardins à thèmes, parcs. L'utilisation de produits phytosanitaires est limitée.

* zones naturelles en périphérie de la ville et bordure des canaux : la gestion consiste en un fauchage une à deux fois par an des roselières, fossés, mares, prairies, avec enlèvement des herbes coupées... Ce mode de gestion favorise l'installation de plantes intéressantes comme les orchidées.

* zones semi naturelles : prairies fleuries, tontes de différentes hauteurs, plantation de haies avec des essences diversifiées...

- Elaboration de mini plans de gestion dans chaque espace vert de la ville.

- Mise en valeur de l'espace de loisirs du Puythouck d'une surface de 130 ha comprenant 28 ha de lac. L'enjeu est d'en faire un lieu public tout en respectant la nature. Il abrite un parcours de pêche, le verger pédagogique, des équipements sportifs, le centre aéré qui sert également de lieu de formation pour les agents des espaces verts, le CIE. Il s'agit du premier lieu de la ville où fut pratiquée la démarche de gestion différenciée.

- Mise en valeur écologique des canaux, travail avec les associations de pêche. Les pentes des berges ont été adoucies et des plantations ont été effectuées.

- Une fois cette nouvelle gestion des canaux acceptée par la population, installation de parcelles tests de gestion de différents milieux dans chaque quartier, facilitant la formation des agents.

- Création de 8 parcelles d'expérimentation sur le site du Puythouck afin de sensibiliser les agents, les habitants : le coût de gestion au m² est indiqué pour chaque type d'espaces de la ville (terrain de sport, zone naturelle, etc.). Pour chaque parcelle, un suivi de la flore et de la faune est réalisé.

- Création d'un jardin des plantes médicinales.

- Création d'un boisement écologique sur une ancienne décharge de gravats : nouveau projet



La gestion consiste en un fauchage une à deux fois par an des roselières, fossés, mares, prairies, avec enlèvement des herbes coupées, etc. Ce mode de gestion favorise l'installation de plantes intéressantes comme les orchidées.

160 000 végétaux ont d'ores et déjà été plantés. La diversité des milieux a été prise en compte dans le projet : milieux humides, saulaie, lisière, mares ouvertes, frênaie, aulnaie, roselière, etc.

- Préservation, entretien, voire création de corridors écologiques dans la commune, favorisant les déplacements des plantes et animaux d'une zone favorable à une autre et permettant ainsi d'assurer la conservation de la biodiversité biologique.
- Investissement dans du matériel spécifique (motofaucheuse avec un bras de coupe, andaineuse, tondeuse avec plateau recycleur, etc.).
- Mise en œuvre de la lutte intégrée en serres pour la production des fleurs. Les larves de coccinelles viennent ainsi à bout des pucerons par exemple. Des expérimentations sont réalisées pour déterminer le rôle et l'intérêt des insectes auxiliaires dans la prévention contre les maladies et les attaques d'insectes nuisibles. De nouvelles associations plantes-insectes sont créées afin d'éviter l'utilisation d'insecticide.
- Arrosage des massifs optimisés : micro-arrosage, arrosage longue portée, arrosage de nuit, etc.
- Chaque projet de lotissement passe par les services techniques qui ont leur mot à dire concernant le choix des essences de haies plantées.
- Contractualisation de la commune avec des organismes d'insertion en vue de la réalisation de certaines tâches : débroussaillage, fauchage...

- Lancement d'un travail pour faire reconnaître les espaces naturels dans les documents d'urbanisme dans le cadre d'un projet intercommunal de la Communauté urbaine de Dunkerque : le cadastre vert.

Formation des agents

- Plan de formation des agents avec une orientation nature : les services techniques voient l'élargissement de leur champ de compétences afin d'agir en toute transversalité et d'anticiper sur les projets de développement urbain.
- Organisation de visites de sites favorisant les échanges entre agents qui ont été nombreux. Un chef de secteur très proche de la nature a servi de relais. Il a contribué à la sensibilisation des autres chefs de secteur.



L'espace de loisirs du Puythouck d'une surface de 130 ha comprenant 28 ha de lac est mis en valeur pour en faire un lieu public, tout en respectant la nature.

- Intervention des chefs de projet de la Ville de Grande-Synthe environ 30 fois par an dans les écoles horticoles, les collectivités locales, les associations, pour présenter la gestion différenciée menée sur la commune.

Sensibilisation des habitants

- Une chaîne de télé locale et un dispositif de communication varié.
- Création d'un centre d'initiation à l'environnement (CIE) avec 3 animateurs. Des visites thématiques, accessibles à tous et gratuites sont organisés. Toutes les écoles de la ville ainsi qu'une cinquantaine de classes de l'agglomération y sont



Le développement durable, c'est possible !



La mise en place de parcelles d'expérimentation (du gazon à la prairie).

accueillies.

- Création d'un verger pédagogique et expérimental abritant 120 variétés fruitières. Sa gestion fait appel à des pratiques respectueuses de l'environnement : aucun traitement chimique, utilisation d'un réservoir d'auxiliaires, fauche tardive, lutte intégrée. Les relations plantes-insectes sont étudiées afin de favoriser les insectes auxiliaires qui se nourrissent des ravageurs de culture.

- Organisation d'événements (l'été des associations, les week-end nature tous les mois) et des expositions (par exemple, orchidées locales favorisées par la gestion différenciée),

des jardins thématiques conçus avec les habitants, etc.

Résultats en matière de...

* Environnement :

- Augmentation de la richesse biologique mise en évidence par un suivi des populations floristiques et faunistiques.
- Diminution des pollutions, préservation des ressources en eau notamment sont autant d'avancées environnementales liées à la gestion différenciée.

Economie :

- Importants gains de temps : au lieu de faire 14 tontes par an pour l'entretien d'un espace engazonné classique, seul un fauchage par an est nécessaire pour une zone naturelle.

Social :

- Redynamisation du service « espaces publics et nature » grâce notamment à l'arrivée de nouvelles compétences.

Gouvernance :

- Information et sensibilisation du public à la protection de l'environnement et de la nature.

Clés de la réussite

- Communication primordiale : plaquettes grand public, reportage sur la TV locale, articles dans le journal municipal, animations, édition d'un guide sur la gestion différenciée... Grâce à cette communication, la population a adhéré au projet.
- Nécessité de sensibiliser et former élus, techniciens, habitants.
- Politique d'acquisition foncière d'espaces naturels par le Maire dans les années 1970.
- Engagement des élus locaux, des techniciens.
- Travail en réseau avec d'autres collectivités sur le thème de la gestion différenciée.

Chiffres clés

- 258 ha entretenus selon la méthode de gestion différenciée en 2003.
- 9 000 m² répartis sur la ville aménagés en gazon fleuri avec des espèces végétales en grande partie régionale.
- En 2005, 45 espèces d'oiseaux fréquentent l'espace de loisirs du Puythouck géré selon les techniques de la gestion différenciée, contre seulement 15 en 1991...
- 111 agents municipaux ont suivi une formation à la gestion différenciée sur 3 jours.

Coûts : investissement dans le nouveau matériel et les formations.



Contacts

Yves Caestecker
Responsable du Service Espaces Verts
Services Techniques
102 avenue de Suwalki
59760 Grande-Synthe
Tél. : 03 28 23 66 50 – Fax : 03 28 23 66 64.
E-mail : techniques@ville-grande-synthe.fr
Site internet : <http://www.grande-synthe.org>

Pour en savoir plus sur la gestion différenciée : <http://www.gestiondifferentiee.org>



Le verger du Puythouck : un verger conduit en lutte raisonnée où aucun traitement phytosanitaire n'est appliqué.

Crédit-Photos : Anne-Sophie Leturcq, AREHN